



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Transfert-Prime-Points-d-indice-vrai-aussi-pour-les-agent-1>

Transfert Primes/Points d'indice : vrai aussi pour les agents de catégorie A+

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le projet de décret permettant le transfert prime/point aux agents de catégorie A+ a été étudié lors du CSFPE du 14 décembre.

L'UNSA Fonction Publique estime que le décret répond à une exigence juste : l'échange prime/point pour tous les agents quel que soit leur niveau de rémunération permettant d'améliorer légèrement leur niveau de pension.

Au premier janvier 2017, tous les agents concernés y compris les "hors échelles lettres" bénéficieront de 4 points d'indice majorés. Parallèlement, leur niveau de prime diminuera d'un montant équivalent.

Au premier janvier 2018, le même transfert sera opéré pour 5 points d'indice majorés.

Pour l'UNSA-Fonction Publique, le décret ne résout en rien la question de leur rémunération ni celle de de l'attractivité de la fonction publique. PPCR ne le prévoyait pas pour les agents de catégories A+.